



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2010

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 42

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 42 (A/65/42)

Rapport de la Commission du désarmement pour 2010



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Organisation et travaux de la session de fond de 2010.	3
III. Documentation.	5
A. Documents présentés par le Secrétaire général.	5
B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres.	5
IV. Conclusions et recommandations.	6

I. Introduction

1. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/65, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », qui est ainsi libellée :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999, 55/35 C du 20 novembre 2000, 56/26 A du 29 novembre 2001, 57/95 du 22 novembre 2002, 58/67 du 8 décembre 2003, 59/105 du 3 décembre 2004, 60/91 du 8 décembre 2005, 61/98 du 6 décembre 2006, 62/54 du 5 décembre 2007 et 63/83 du 2 décembre 2008,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

1. *Prend note* du rapport de la Commission du désarmement¹;
2. *Réaffirme* la validité de sa décision 52/492 du 8 septembre 1998 relative à la rationalisation des travaux de la Commission du désarmement;
3. *Rappelle* sa résolution 61/98 par laquelle elle a adopté des mesures supplémentaires pour améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission;
4. *Réaffirme* le mandat de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;
5. *Réaffirme également* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;
6. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »³;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 42 (A/64/42).

² Résolution S-10/2.

³ A/CN.10/137.

7. *Recommande* que la Commission du désarmement continue d'examiner à sa session de fond de 2010 les questions suivantes :

a) Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires;

b) Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement;

c) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Ce point sera examiné lorsque les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement auront été définis, de préférence d'ici à 2010 et, de toute façon, en 2011 au plus tard;

8. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2010 pendant trois semaines au plus, à savoir du 29 mars au 16 avril, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-cinquième session;

9. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de lui fournir également toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

10. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 27 (A/64/27).

II. Organisation et travaux de la session de fond de 2010

2. La Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation pour 2010 à sa 302^e séance plénière, le 15 mars 2010, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir A/CN.10/PV.302). À cette séance, elle a examiné les points relatifs à l'organisation de ses travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2010, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 64/65 de l'Assemblée générale. La Commission a examiné la question de l'élection des membres de son bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par rotation par des représentants des groupes régionaux. Elle a aussi examiné l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2010.

3. À sa 302^e séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond, paru sous la cote A/CN.10/L.63, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement.
6. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques (ce point sera abordé lorsque les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement auront été définis, de préférence avant la fin de 2010 et de toute façon, en 2011 au plus tard).
7. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.
8. Autres questions.

4. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail général de sa session (A/CN.10/2010/CRP.1), dans lequel quatre séances ont été affectées à un échange de vues général.

5. La Commission s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 mars au 16 avril 2010. Au cours de sa session, elle a tenu six séances plénières (voir A/CN.10/PV.303 à 308) sous la présidence de Jean-François Régis Zinsou (Bénin). Christa Giles, spécialiste hors classe des questions politiques au Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré les fonctions de secrétaire par intérim de la Commission, et Ioan Tudor, spécialiste hors classe des questions politiques au Bureau des affaires de désarmement, a assuré les services d'appui fonctionnel.

6. Pendant la session de 2010, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

Président : Jean-Francis Régis Zinsou (Bénin)

Vice-Présidents : Les représentants des États Membres ci-après : Argentine, Bulgarie, Espagne, Grèce, Hongrie, Philippines, République de Corée, Soudan et Uruguay

Rapporteuse : M^{me} Lachezara S. Stoeva (Bulgarie)

7. Paolo Cuculi (Italie) a continué d'assurer la présidence du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour et Johann Paschalis (Afrique du Sud) la présidence du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour.

8. Les 29 et 30 mars, la Commission a procédé à un échange de vues général sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour (voir A/CN.10/PV.303 à 306). Les représentants des pays suivants ont pris la parole au cours de cet échange : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Brésil, Chili (au nom du Groupe de Rio), Chine, Cuba, El Salvador, Espagne (au nom de l'Union européenne), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie (au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Maroc, Népal, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Pakistan, Philippines, Qatar (au nom du Groupe des États arabes), République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suisse, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À la 1^{re} séance de la session (303^e séance plénière), le 29 mars, la Commission a entendu une déclaration du Haut-Représentant aux affaires de désarmement, Sergio Duarte.

10. Conformément à la décision qu'elle avait prise à sa session de fond de 2009, la Commission a décidé de renvoyer au Groupe de travail I l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le Groupe de travail I, présidé par Paolo Cuculi (Italie), s'est réuni 10 fois du 31 mars au 14 avril.

11. La Commission a renvoyé au Groupe de travail II l'examen du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième décennie du désarmement ». Le Groupe de travail II, présidé par Johann Paschalis (Afrique du Sud), a tenu neuf séances, du 31 mars au 14 avril.

12. Conformément à la pratique en vigueur, certaines organisations non gouvernementales ont assisté aux séances plénières de la Commission.

III. Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

13. Conformément au paragraphe 9 de la résolution 64/65, le Secrétaire général a transmis à la Commission le rapport annuel de la Conférence du désarmement, ainsi que tous les documents officiels de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale relatifs aux affaires de désarmement.

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

14. Le document ci-après, qui concerne des questions de fond, a été présenté au cours des travaux de la Commission :

Document de séance présenté par le Mouvement des pays non alignés (A/CN.10/2010/WG.I/WP.1)

IV. Conclusions et recommandations

15. À sa 308^e séance plénière, le 16 avril, la Commission a adopté par consensus les rapports de ses organes subsidiaires ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent. La Commission a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le texte de ces rapports, qui est reproduit ci-après.

16. À la même séance, la Commission a adopté dans son ensemble le rapport à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

17. Le rapport du Groupe de travail I se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. À sa 302^e séance, le 15 mars 2010, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond (A/CN.10/L.63) et décidé de renvoyer au Groupe de travail I le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».

2. Le Groupe de travail, présidé par M. Paolo Cuculi (Italie), a tenu 10 séances entre le 31 mars et le 14 avril 2010. M. Sergei Cherniavsky, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré le secrétariat du Groupe de travail, tandis que M. Curtis Raynold et M^{me} Junko Hirakawa, du Bureau des affaires de désarmement, ont fait office de conseillers du Groupe.

3. Procédant par étapes, le Groupe de travail a tenu des débats approfondis, quoique non exhaustifs, sur les questions proposées par le Président ou soulevées par des délégations, et jugées pertinentes par rapport au point 4 de l'ordre du jour de la session de fond de 2010 de la Commission du désarmement.

4. Au cours des débats du Groupe de travail sur les questions de fond, des délégations ont formulé oralement des propositions et le Mouvement des pays non alignés a présenté un document de travail (A/CN.10/2010/WG.I/WP.1).

5. À sa 10^e séance, le 14 avril 2010, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour.

18. Le rapport du Groupe de travail II se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour

1. À sa 302^e séance, le 15 mars 2010, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2010 (A/CN.10/L.63) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II l'examen du point 5, intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement ».

2. Le Groupe de travail, présidé par M. Johann Paschalis (Afrique du Sud), a tenu neuf séances entre le 31 mars et le 14 avril. M^{me} Christa Giles, du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assuré le secrétariat

du Groupe de travail, tandis que M. Ioan Tudor, du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de conseiller du Groupe.

3. À sa 1^{re} séance, tenue le 31 mars, le Groupe de travail a poursuivi la lecture du document de séance du Président (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1/Rev.2), qu'il avait entamée à la session de fond de 2009 de la Commission.

4. À sa 2^e séance, le 1^{er} avril, le Groupe de travail a achevé la lecture du document de séance du Président. Le Président a signalé qu'il établirait trois notes libres récapitulant les propositions des délégations sur chacune des sections de son document de séance, et qui devraient être lues conjointement avec ce dernier. Le Groupe de travail est convenu de lire les trois notes libres au rythme de deux séances par document.

5. Entre le 31 mars et le 12 avril, le Groupe de travail a achevé la lecture des trois notes libres. Pendant cette période, les délégations ont fait des propositions, par écrit et oralement. Le Groupe de travail a décidé qu'il poursuivrait l'examen du document de séance du Président (A/CN.10/2009/WG.II/CRP.1/Rev.2), ainsi que des propositions faites par les délégations, à la session suivante de la Commission du désarmement, en 2011.

6. À sa 9^e séance, le 14 avril, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point de l'ordre du jour intitulé « Éléments d'un projet de déclaration faisant des années 10 la quatrième Décennie du désarmement ».

